



Saint-Joseph
de Kamouraska

Le Bloc-Notes
est maintenant
publié par la
municipalité de
Saint-Joseph-de-
Kamouraska.

Collecte 3 voies	2
Ch. St-Rémi	3
Soirée bénévole	4
SSI Kam-Est	5
Maison Vallée	6
Divers	7



BLOC-NOTES

Novembre 2014

Résultats des élections partielles du 2 novembre

Lors des élections partielles du 2 novembre de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska :

- M. Roland Leroux a été élu par acclamation le 3 octobre au siège #6
- M. Alexis Morin-Turgeon a été élu lors de l'élection du 2 novembre 2014 au siège #5.

Bibliothèque municipale - Nouvelle responsable

Veillez prendre note que le conseil municipal a nommé une nouvelle responsable de la bibliothèque, soit Mme Élise Garneau-Roussel. Si vous désirez vous joindre aux bénévoles de la bibliothèque, vous pouvez contacter la responsable au 493-2214 poste 4.

Message de la Commissaire d'école élue

Bonjour,

Depuis le 3 novembre dernier je suis, pour un mandat de trois ans, de nouveau commissaire d'école. Pour la population de St-Joseph-de-Kamouraska, Ste-Hélène et St-Alexandre, je poursuis ma mission d'être là pour vous représenter et être le lien entre la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et vos enfants. Pour la population de St-André et de St-Bruno, j'ai les mêmes objectifs mais en plus je désire vous permettre de me connaître et de vous connaître davantage.

Je vous transmets la date de la prochaine réunion publique à la Commission scolaire: le 9 décembre à la Polyvalente de La Pocatière à partir de 19h30.

Voici mes coordonnées pour me rejoindre:

418 493-2897 (soirée) | courriel : nancystpierre9@sympatico.ca

En terminant, je veux remercier toutes les personnes qui ont pris le temps d'aller voter dimanche le 2 novembre. Merci aux 15 personnes qui ont travaillé avec moi lors de cette journée ainsi que mon conjoint Carl et mes enfants.

Nancy St-Pierre, Commissaire pour la circonscription no 6

Début de la collecte des matières organiques

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous annonce la venue prochaine de la collecte des matières organiques. J'invite chacun de vous à relever ce nouveau défi environnemental en participant dès le départ à cette nouvelle collecte.



Pour ce faire, vous recevrez, dans les prochaines semaines, un bac brun et un bac de comptoir. Afin de vous guider dans vos premiers pas, vous trouverez un *Guide pratique de participation* à la collecte à l'intérieur du bac de comptoir.

Le calendrier de collecte, qui vous sera transmis bientôt, indiquera les jours de collecte et la date exacte du début du projet. Pour toute question, visitez le site Internet de la collecte à www.collectequicarbure.com ou contactez Co-éco au 418 856-2628.

Les matières organiques seront collectées toute l'année afin d'être acheminées et traitées à l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup. Ce projet innovant dont la municipalité est partenaire est parmi les premiers en Amérique du Nord.

La biométhanisation va transformer les matières organiques en biocarburant qui alimentera des camions et produira un amendement agricole qui aidera à enrichir et à fertiliser les sols. Elle permettra également de diminuer le volume de déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, ce projet contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux qui visent la valorisation de 60 % des matières organiques en 2015.

En terminant, je tiens à vous remercier de votre participation à la collecte car ce projet ne pourra devenir un franc succès qu'avec votre entière collaboration.

Tony Charest, maire

Avis aux lecteurs du Bloc-Notes

Le **Bloc-Notes en version électronique** n'est plus envoyé par courriel mais il est **disponible sur le site web de la municipalité** au www.stjosephkam.ca

Chemin de Saint-Rémi

Hébergement et Ami du pèlerin

Avis aux citoyens de notre municipalité qui ont manifesté le désir de recevoir chez eux des pèlerins ou de devenir un ami du pèlerin via le sondage que vous avez rempli. Une rencontre aura lieu le mercredi 3 décembre à 19h30 à la salle municipale de Saint-Bruno de Kamouraska.



Cette rencontre vise à rassembler tous ceux et celles qui songent héberger des marcheurs chez eux (dans votre domicile ou autre). Également, elle souhaite répondre à ceux qui désirent devenir ami du pèlerin afin d'aider en cas de besoin. Lors de cette rencontre, différents sujets seront traités : la tarification, le système de réservation, les niveaux de services et plus encore.

L'hébergement est un point primordial dans la réalisation du projet du Chemin de Saint-Rémi. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel : marie.eveparadis3@gmail.com ou par téléphone au 493-2335.

Au plaisir de vous y voir. Marie-Ève Paradis, conseillère municipale

Bravo au Cercle des fermières

Le Cercle existe et fonctionne depuis 75 ans à St-Joseph-de Kamouraska. Et justement les membres actuels ont souligné cet anniversaire le 19 octobre. Que de travail et que d'enthousiasme!

Tout d'abord, les membres du Cercle ont préparé un excellent cahier historique puisé dans tous les procès-verbaux qui datent de 1939 et dans la mémoire vivante des membres, dont Mme Jeannette Sirois, parmi les membres fondatrices encore vivantes.

Le tout a débuté par une messe à l'Église réunissant les membres de plusieurs Cercles de fermières du Kamouraska. La participation de la chorale paroissiale avec des chants appropriés et les bons mots de félicitation et d'encouragement de M. le curé Jean-Guy Morin donnent envie de continuer. À la salle Entraide-3ème âge, autour d'une table bien garnie, un vin d'honneur fut offert par le conseil municipal. Les représentantes de la fédération 03, M. Norbert Morin, membre de l'assemblée législative, M. le maire et plusieurs conseillers et d'autres amis comptaient parmi les invités.

Pour terminer, Mme Jacqueline Dubé et Mme Yvette Lapointe nous ont présenté une courte pièce actée. Avec beaucoup d'humour, elles nous ont relaté des faits et des coutumes de la vie d'autrefois. Le tout se termina par le tirage de prix de présence.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette belle fête. Merci à la municipalité pour le vin d'honneur, au Groupe santé Entraide 3ème âge pour le prêt de la salle et de votre présence toujours bien appréciée.

Reconnaissance bénévole du développement rural au Kamouraska : près de 125 personnes étaient de la fête!



L'activité reconnaissance de l'implication bénévole dans le développement du Kamouraska a regroupé plus d'une centaine de personnes le 9 octobre à Kamouraska. S'inscrivant dans le cadre de la *Semaine de la Ruralité au Bas-Saint-Laurent*, la soirée reconnaissance avait pour thème « **Histoire et identité au Kamouraska** ».

L'activité a permis à chacune des municipalités du territoire de faire valoir un organisme ou une personne bénévole qui contribue à la mise en valeur du patrimoine des communautés, de l'histoire de leur village et au renforcement identitaire kamouraskois. Que ce soit par l'organisation des fêtes des 100 ans d'une municipalité, la restauration et la mise en valeur du patrimoine (musée, quai, etc.), par la rédaction du journal local, tous ces gestes contribuent à faire connaître l'histoire du Kamouraska et forger l'identité de ses habitants.

M. Frederick Toner mis à l'honneur pour St-Joseph-de-Kamouraska

C'est pendant une vingtaine d'années que M. Frederick Toner a œuvré à la mise en valeur du patrimoine de la communauté et de l'histoire du village-paroisse de St-Joseph-de-Kamouraska à travers le journal local intitulé le «Bloc-Notes». Il en fût non seulement le grand concepteur mais également le rédacteur en chef avec sa plume aiguisée, toujours prêt à nous donner le meilleur de l'information locale.



Riche en faits véridiques et anecdotes de tout genre, plusieurs de ses articles ont porté sur ces aspects importants de l'identité des gens de la communauté josphienne. Fier et heureux de s'y être établi dans les années 70, il a fait un travail de moine et s'est longuement évertué à retracer l'histoire de la communauté et à la mettre en valeur par ses articles accessibles à tous. Tel un vieux sage, M. Toner s'est fait un devoir de nous rappeler les origines qui ont fait naître St-Joseph-de-Kamouraska et les faits historiques qui l'ont amené à évoluer, et ce, tout en valorisant le travail des ancêtres qui ont contribué à construire la communauté que nous habitons aujourd'hui.

M. Toner a toujours aussi répondu présent lorsqu'il était temps de mettre en valeur tout ce qui se faisait par les autres organismes de la communauté : leur travail, leur investissement et leur apport au bien-être du vivre-ensemble. Il est un pionnier du dynamisme et de la vitalité qui caractérisent la communauté de St-Joseph-de-Kamouraska : il aura influencé toute une génération qui est la sienne, puis inspiré bien d'autres qui suivent derrière.

M. Toner, merci de votre énorme contribution qui a été la vôtre. Félicitations pour la réalisation du Bloc-Notes, outil d'information et de mise en valeur de notre patrimoine pendant plus de 20 ans. Une belle et longue retraite à vous ! Vous faites maintenant partie de Notre Histoire.

Cet hommage rendu à la Soirée reconnaissance a été rédigé par Sébastien Simard.

Message du Service incendie KamEst

Mesdames, Messieurs,

Dernièrement, on me posait les questions suivantes :

Pourquoi les pompiers sortent sur les accidents de voiture même s'il n'y a pas de décarcération à faire? Pourquoi autant de pompiers pour une simple alarme? Afin de répondre au questionnement et pour que tous connaissent la réalité du SSI KamEst, nous vous invitons à prendre en considération les éléments suivants.



Pour répondre à la première question, sachez que les pompiers du SSI KamEst n'ont pas seulement le rôle d'éteindre des feux, même si la majeure partie de leur travail s'y adonne. Les pompiers sont formés pour intervenir sur certains autres volets reliés à l'urgence tels que sauvetage avec traîneau d'évacuation, intervention suite à un accident de véhicules, etc.

Pour la deuxième question, le SSI déploie les effectifs requis selon le type d'appel en se basant sur les normes imposées dans le schéma de couverture de risques qui exigent dans presque toutes les situations de fournir 8 pompiers en 15 minutes sur les lieux de l'appel. Donc, pour palier au fait que nous ne sommes pas des pompiers à temps plein et que plusieurs pompiers sont à leur travail soit en usine, à la ferme, camionneur etc., le délai pour répondre devient donc un critère important. Dans le but d'offrir à la population le meilleur service qui soit, il est donc normal de voir les pompiers des casernes de St-Joseph-de-Kamouraska, St-André et Saint-Alexandre sur les lieux de l'appel pour avoir la force de frappe requise même si ce n'est qu'une alarme. Votre sécurité n'a pas de prix et nous ne prenons **JAMAIS** de risque.

En octobre, 3 interventions ont nécessité la présence du SSI KamEst. Une première à St-Joseph-de-Kamouraska pour une alarme incendie. En second lieu, une autre alarme à Saint-Alexandre. Ces 2 appels n'ont créé aucun dommage. Une troisième intervention, cette fois, pour un accident sur la route 289 impliquant une automobile versus un orignal résultant des blessures mineures pour le conducteur du véhicule.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions en matière incendie, il me fera plaisir de vous répondre.

Robin Laplante, Directeur SSI KamEst

418-495-2440 poste 228

Courriel: dincendiekamest@stalexkamouraska.com

La résidence La Maison de la Vallée par Frederick Toner

La Maison de la Vallée, c'est quoi ?

La Maison de la Vallée est une initiative du Comité de Développement en 1994, il y a 20 ans. C'est un ensemble de huit (8) appartements pour personnes autonomes dont cinq (5) pour personnes seules et trois (3) pour personnes seules ou en couple. Chaque loyer comprend des services de 2 repas par jour (midi et soir), l'entretien ménager une fois la semaine, accès au câble (TV et Internet), accès aux salons et au stationnement.



Cette résidence accueille qui ? Les critères

L'âge n'est pas un critère. Toute personne assez autonome pour manger à table, se lever, se coucher et s'habiller sans assistance, peut y faire sa résidence. Les personnes de 70 ans et plus, bénéficient d'un programme de crédit d'impôt pour les services de maintien à domicile des personnes âgées. Son loyer en résidence est considéré comme son domicile et apte au programme d'aide.

Qui sont le ou les propriétaires de la résidence ?

La résidence n'est pas une propriété privée. La Maison de la Vallée (la vallée de la rivière du Loup) est un projet communautaire, sans but lucratif. Elle fait partie de l'économie sociale tout comme un club avec des membres. Si jamais elle produit des bénéfices, les membres peuvent décider de réparer, d'ajouter de l'espace, d'améliorer ses services. Personne ne doit en profiter pour s'enrichir ou pour se donner des avantages personnels.

Les coûts aux locataires

Les locataires d'un studio simple (une pièce + salle de bain) paient 1000\$/mois (moins approximativement 150\$ du programme Services de maintien à domicile). Sont inclus : le dîner et le souper (7/7), l'entretien ménager, le câble et l'Internet, la conciergerie, un système d'appel urgence, les assurances générales et le stationnement, les taxes municipales et scolaires. Pour un studio double (couple), 885\$/personne (moins programme de maintien à domicile), avec les mêmes services. Studio double, personne seule, 1 270\$ (moins programme maintien à domicile).

Administration et employées

Le conseil d'administration est formé de 5 membres élus à l'assemblée générale. Le conseil d'administration désigne une personne pour la direction générale de l'entreprise. La résidence emploie 2 cuisinières à temps partiel, une personne à temps partiel pour l'entretien ménager et une personne à temps partiel pour la comptabilité, les paies et pour la certification.

Le financement

L'objectif est l'autofinancement. Il serait normal que les loyers produisent suffisamment de revenu pour couvrir les dépenses. Ce n'est pas le cas. La résidence n'est pas subventionnée et compte sur du travail bénévole et sur des dons pour couvrir le manque à gagner.

Comment faire pour combler le manque de revenu ?

- L'entreprise a peu de dette (hypothèque avec bienfaitrices) et ne paie pas d'intérêt.
- On compte sur de l'entraide et des dons.
- Plusieurs personnes donnent de leur temps, soit au conseil d'administration, à la préparation des menus, à la conciergerie, à l'épicerie hebdomadaire, au potager-jardin, à l'entretien de la propriété, aux relations humaines et publiques, au suivi des exigences de certification.
- On compte sur de l'entraide et des dons.
- La Caisse Desjardins des Champs et des Bois a subventionné l'entrée pour les personnes à mobilité réduite.
- Les Réseaux des Habitations sans but lucratif (Réseau provincial et réseau régional) nous trouvent certains programmes d'aide et d'entraide.
- Le programme de crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées remet un montant du loyer aux locataires de 70 ans et plus.
- Comme principe, on n'achète jamais à crédit. Cependant, nous utilisons une carte de crédit et des remises préautorisées afin de faciliter l'administration.

Invitation à chanter Noël par Frederick Toner

Cette année, la Messe de Noël (24 décembre) dans l'église de Saint-Joseph aura lieu à 20h. À notre chorale habituelle on veut ajouter des voix, particulièrement des voix d'hommes. Nous pratiquons quelques fois d'ici le 24 et on ajoute des exercices pour ceux et celles qui chantent «en chorale» pour la 1^{re} fois. Notre programme consiste en chants traditionnels surtout et on y ajoute un refrain ou autre qui répond à notre genre de «Messe de minuit». On ne fait pas de «triage», à savoir si vous chantez, si vous savez chanter un peu / beaucoup. Les membres de la chorale seront bien contents de vous accueillir. Pour des informations (exercices, etc) : Claire Soucy, 493-2816.

Concert-bénéfice au profit du service de garde de St-Joseph

« **Noël en Harmonie** »

Centre culturel de Rivière-du-Loup

Dimanche, 21 décembre 2014, à 14h00

Billets en vente à 15\$ auprès des enfants du service de garde
ou directement à l'OTJ

418-923-2214 # 7



Venez en grand nombre!
Merci!



Le comité Service de garde communautaire

Mot de la Caisse Desjardins des Champs et des Bois

Soucieuse de toujours mieux servir ses membres, votre caisse Desjardins des Champs et des Bois élargira ses **heures d'accessibilité au téléphone** le **24 novembre prochain**. Ainsi, **dès 6h en semaine**, vous pourrez communiquer avec votre caisse pour effectuer différentes transactions, pour obtenir de l'information ou pour prendre rendez-vous avec votre conseiller.

VOICI UN APERÇU DES TRANSACTIONS QUE VOUS POURREZ EFFECTUER :

Opérations et transactions courantes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contrordre de paiement ◆ Demande de recherche ◆ Virements entre comtes ◆ Émission et remplacement de Carte d'accès Desjardins ◆ Ajout de forfaits ◆ Changement d'adresse
AccèsD	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Adhésion au service ◆ Réactivation de mot de passe ◆ Adhésion/réactivation du virement entre personnes ◆ Ajout/retrait de bénéficiaires ◆ Ajout/retrait de factures ◆ Soutien à la navigation
Financement et Placement	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise de rendez-vous ◆ Ajout/modification/retrait du virement en cas de découvert (VCD) ◆ Financement AccordD ◆ Ouverture et fermeture de compte d'épargne stable régulier ◆ Financement automobile et biens durables – modification d'adresse, changement de type de relevé
Visa Desjardins	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Demande de carte ◆ Transfert de compte ◆ Ajout/retrait du relevé en ligne ◆ Avance de fonds Visa au guichet – désactivation de la fonction

Les heures d'accessibilité téléphonique seront :

- **de 6h à 22h en semaine et les jours fériés**
- **de 8h30 à 16h la fin de semaine**

L'avantage d'avoir sa caisse au bout du fil quand on en a besoin...